

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

26 et 28, rue du Général de Gaulle 62223 St Laurent-Blangy
 Tél. : 03.21.24.83.50/ 06.31.14.60.40
 ecolemusique@saint-laurent-blangy.fr

DIRECTEUR : LALOUX CHRISTOPHE

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

Nom et Prénom du représentant légal de l'enfant :

Tél. :

e-mail :

INSTRUMENT(S) :

FORMATION MUSICALE :

TARIFS 2020/ 2021 : DROIT D'INSCRIPTION : 33€ POUR TOUS

PARTICIPATIONS MENSUELLES SUR TROIS TRIMESTRES SCOLAIRES						
(Fixées par Délibération du Conseil Municipal)						
	Domiciliés à St -Laurent-Blangy			Elève domicilié à l'extérieur		
AGE	Participant Activités Harmonie Municipale	Non-participants Activités Harmonie Municipale	Solfège seul	Participant Activités Harmonie Municipale	Non-participants Activités Harmonie Municipale	Solfège seul
- 18 ans	9.60 € (*)	17.75 €	9.60 €	17.75 € (*)	46.10 €	23.55 €
+ 18 ans	13.35 € (*)	25.80 €	13.35 €	25.80 € (*)	61.90 €	32.95 €
Doublement des tarifs pour le deuxième instrument étudié						
(*) avec obligation de participer activement aux répétitions, concerts et aux 4 manifestations patriotiques et aux différentes manifestations culturelles.						
Des : 11 novembre 2020, 19 mars 2021, 28 avril 2021, 08 mai 2021.						

Les droits d'inscriptions sont dus en cas de désistement.

Tout trimestre commencé est dû également.

La mise à disposition d'un instrument pourra être consentie lors de la première année d'apprentissage suivant les disponibilités et moyennant une participation mensuelle de **12.30 € et 16.90 € pour les extérieurs.** Un abattement de 25% pour les élèves domiciliés dans la commune sur le droit d'inscription et la participation mensuelle par élève et par instrument pour chacun des membres d'une même famille dès lors que 3 de ses membres sont inscrits. Non cumulable avec le tarif participant à l'harmonie.

En application du règlement général sur la protection des données (RGPD), les données à caractère personnel collectées par ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable est la ville de Saint-Laurent-Blangy.

Ces informations sont nécessaires à votre inscription à l'école de musique et sont réservées à l'usage du service culturel de Saint-Laurent-Blangy. Elles ne peuvent être communiquées qu'aux enseignants, qu'au service comptable et receveur municipal. Elles seront conservées pendant 6 mois après l'expiration de votre inscription. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement et du droit à la portabilité. Vous pouvez exercer ces droits et/ou saisir notre délégué à la protection des données par le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/st-laurent-blangy>

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des renseignements et tarifs ci-dessus.

A SAINT- LAURENT- BLANGY

LE :

2020

Le Représentant légal " Lu et approuvé " Signature :